
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération
de la Ville de Montréal du 27 février 2020
17 h**

**Séance tenue le jeudi 27 février 2020
Salle du conseil de l'hôtel de Ville, Édifice Lucien-Saulnier**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. John Belvedere, M. Alex Bottausci, M. Georges Bourelle, Mme Julie Brisebois, M. Mitchell Brownstein, M. Éric Alan Caldwell, M. François William Croteau, M. Robert Coutu, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, M. Michel Gibson, Mme Nathalie Goulet, Mme Paola Hawa, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, M. Beny Masella, M. Peter McQueen, M. Sylvain Ouellet, M. Laurence Parent, M. Jocelyn Puzé, Mme Magda Popeanu, M. Edgar Rouleau, M. Philippe Roy, Mme Christina M. Smith, M. William Steinberg, Mme Maria Tutino et Mme Maja Vodanovic.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLU.E.S :

Mme Manon Barbe.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Serge Lamontagne, Directeur général
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Chantal Benoit, Analyste-rédactrice

Le vice-président du conseil, M. Robert Coutu agit à titre de président d'assemblée en l'absence de la présidente, Mme Manon Barbe.

Avant de déclarer la séance ouverte, le vice-président indique que le conseiller Éric Alan Caldwell célèbre son anniversaire de naissance en ce 27 février et lui souhaite un joyeux anniversaire. Le vice-président d'assemblée dépose également un nouveau plan de banquettes de la salle du conseil; il souhaite la bienvenue à M. Sterling Downey, qui remplace Mme Christine Gosselin au sein du conseil d'agglomération. Il enchaîne en demandant d'observer un moment de recueillement.

Puis, le vice-président d'assemblée déclare la séance ouverte.

1 - Période de questions du public

Le vice-président d'assemblée, M. Robert Coutu, appelle le point « Période de questions du public ».

Le citoyen ci-dessous formule des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Mario Bonenfant	Mme Paola Hawa (M. Philippe Roy)	Propose que la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue organise des portes ouvertes à l'arboretum Morgan, afin de permettre à des étudiants d'effectuer des visites de l'établissement / Demande à ce que la Ville de Mont-Royal, qui a participé au projet d'érablière urbaine, le mette en contact avec un groupe de citoyens qui partage, tout comme lui, la volonté de répéter ce beau projet

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, le vice-président d'assemblée déclare la période de questions du public close à 17 h 09. Il remercie la seule personne s'identifiant comme homme qui s'est déplacée pour poser ses questions et faire état de ses doléances aux membres du conseil.

* Aucune autre personne s'identifiant comme femme ou autre n'a posé de question.

2 - Période de questions des membres du conseil

Le vice-président d'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

N'ayant aucune intervention de la part des membres du conseil, le vice-président d'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 17 h 10.

CG20 0053

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 27 février 2020, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Un débat s'engage.

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, informe les membres d'une correction apportée au dossier inscrit à l'article 20.10 en ce qui a trait au montant estimé de l'entente-cadre avec Fortier Auto Montréal ltée, pour le lot 1 de 1 121 006,25 \$ qui aurait dû se lire : 1 117 557 \$.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG20 0054

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 30 janvier 2020

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 30 janvier 2020 conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 18 février 2020 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

Le vice-président d'assemblée appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif ».

Le porte-parole d'assemblée dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* du 1^{er} au 31 janvier 2020.
- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 1^{er} au 31 janvier 2020.
- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* du 1^{er} au 31 janvier 2020.

5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

Le vice-président d'assemblée appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil ».

Aucun document n'est déposé.

6 - Dépôt de rapports des commissions du conseil

Le vice-président d'assemblée appelle le point « Dépôt de rapports des commissions du conseil ».

CG20 0055

Dépôt du rapport de la Commission de la présidence du conseil intitulé « Les activités des commissions permanentes - bilan 2019 »

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose le rapport de la Commission de la présidence du conseil intitulé « Les activités des commissions permanentes - bilan 2019 », et le conseil en prend acte.

06.01

7 - Dépôt

Le vice-président d'assemblée appelle le point « dépôt ».

- 7.01 Dépôt du procès-verbal de correction en regard du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 25 novembre 2019.

11 - Dépôt de pétitions

Le vice-président d'assemblée appelle le point « pétitions ».

Aucun document n'est déposé.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG20 0056

Exercer la première option de prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 145 372,13 \$, taxes incluses, pour le grand ménage annuel et le lavage des garages de divers bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal dans le cadre du contrat accordé à Entretien Avangardiste (9119-5867 Québec inc.) (CE17 0499), majorant ainsi le montant total du contrat de 403 440,15 \$ à 548 812,28 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 février 2020 par sa résolution CE20 0128;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 145 372,13 \$, taxes incluses, pour le grand ménage annuel et le lavage des garages de divers bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal, pour une période de 12 mois, dans le cadre du contrat accordé à Entretien Avangardiste (9119-5867 Québec inc.) (CE17 0499), majorant ainsi le montant total du contrat de 403 440,15 \$ à 548 812,28 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1197157014

CG20 0057

Exercer l'option de prolongation de 12 mois, soit du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021 et autoriser une dépense additionnelle de 215 095,23 \$, taxes incluses, pour des travaux arboricoles d'entretien et d'urgence dans les grands parcs de la Ville de Montréal sous la responsabilité du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, dans le cadre du contrat accordé à 9195-7001 Québec inc. (Arborescence) (CE18 1571), majorant ainsi le montant total du contrat de 322 642,85 \$ à 537 738,08 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 février 2020 par sa résolution CE20 0130;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 215 095,23 \$, taxes incluses, pour des travaux arboricoles d'entretien et d'urgence dans les grands parcs de la Ville de Montréal sous la responsabilité du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, pour une période de 12 mois, soit du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021, dans le cadre du contrat accordé à 9195-7001 Québec inc. (Arborescence) (CE18 1571), majorant ainsi le montant total du contrat de 322 642,85 \$ à 537 738,08 \$, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1197675001

CG20 0058

Accorder un soutien financier maximal de 500 000 \$ au Printemps numérique pour la mise en place de leur Semaine numérique en 2020 et 2021 ainsi que pour la réalisation de deux événements Intersection par année pour les mêmes périodes / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 février 2020 par sa résolution CE20 0143;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier maximale de 500 000 \$ à l'organisme Printemps numérique, pour la mise en place de la Semaine numérique en 2020 et 2021 ainsi que pour la réalisation de deux événements « Intersection » par année pour les mêmes périodes;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1197953001

CG20 0059

Accorder un soutien financier non récurrent de 515 000 \$ à Réseau de la coopération du travail du Québec, Coopérative de solidarité, pour une durée de trois ans, soit pour les années 2020 à 2022 afin d'assurer son fonctionnement et la mise en valeur de trois volets de son plan d'action / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 février 2020 par sa résolution CE20 0134;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 515 000 \$ au Réseau de la coopération du travail du Québec, coopérative de solidarité, afin d'assurer son fonctionnement et la mise en valeur de 3 volets de son plan d'action pour les années 2020 à 2022, pour une période de 3 ans, se terminant le 31 décembre 2022;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1195008002

CG20 0060

Accorder un contrat à Bauval CMM pour la réception et le traitement du roc, du béton et de l'asphalte en provenance des sept écocentres, pour une durée de 60 mois - Dépense totale de 948 170 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17873 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 février 2020 par sa résolution CE20 0165;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à Bauval CMM, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réception et le traitement du roc, du béton et de l'asphalte en provenance des sept écocentres, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 948 170 \$, taxes et indexations incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17873 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;

<u>Firme</u>	<u>Lots</u>	<u>Montant</u> (taxes et indexations incluses)
Bauval CMM	1	80 990 \$
Bauval CMM	2	90 889 \$
Bauval CMM	3	141 403 \$
Bauval CMM	4	114 177 \$
Bauval CMM	5	188 830 \$
Bauval CMM	6	131 204 \$
Bauval CMM	7	200 676 \$
TOTAL		948 170 \$

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1198502002

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG20 0061

Conclure des ententes-cadres avec Loiselle inc. (2 158 187,45 \$) et Sanexen services environnementaux inc. (703 647 \$), pour une période de 24 mois, avec une possibilité de prolongation de 12 mois, pour la fourniture de sites pour la valorisation, le traitement et l'élimination de sols contaminés ainsi que des matières résiduelles présentes dans les sols provenant des arrondissements et des services centraux - Appel d'offres public 19-17924 (6 soum.) - Montant estimé des ententes : 3 291 109,62 \$, taxes et variations de quantités incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 février 2020 par sa résolution CE20 0166;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de conclure des ententes-cadres, d'une durée de 24 mois, avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, la fourniture de sites pour la valorisation, le traitement et l'élimination de sols contaminés ainsi que des matières résiduelles présentes dans les sols provenant des arrondissements et des services centraux, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17924;

Firmes	Montant (taxes incluses)
Loiselle inc. (7 contrats)	2 158 187,45 \$
Sanexen services environnementaux inc. (1 contrat)	703 647 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 429 275,17 \$, taxes incluses, à titre de budget de variations de quantités;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services centraux, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1198023004

CG20 0062

Conclure une entente-cadre avec Toromont CAT Québec pour la location de génératrices mobiles et de commutateurs de transfert automatique incluant leurs équipements connexes, pour une période de 60 mois - Appel d'offres public 19-17957 (3 soum.) - Montant estimé de l'entente : 1 999 198,52 \$, taxes et contingences incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 février 2020 par sa résolution CE20 0167;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 60 mois, par laquelle Toromont CAT Québec, plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, la location de génératrices mobiles et de commutateurs de transfert automatique incluant leurs équipements connexes, pour une somme maximale de 1 738 433,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17957;
- 2- d'autoriser une dépense de 260 765,02 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1204087002

CG20 0063

Accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada ltée pour le renouvellement des droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central consolidé, pour une période maximale d'un an, soit du 1^{er} mai 2020 au 30 avril 2021, pour une somme maximale de 696 842,64 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 février 2020 par sa résolution CE20 0168;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à IBM Canada ltée, fournisseur unique, pour le renouvellement des droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central consolidé, pour une période maximale d'un an, soit du 1^{er} mai 2020 au 30 avril 2021, pour une somme maximale de 696 842,64 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur - Centre expertise plateformes et infrastructures à signer tous les documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1206871001

CG20 0064

Accorder un contrat de gré à gré à La Compagnie CA du Canada, par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour l'entretien et le support de logiciels informatiques, pour la période du 31 mars 2020 au 30 mars 2021, pour une somme maximale de 415 512,22 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 février 2020 par sa résolution CE20 0169;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à La Compagnie CA du Canada, fournisseur unique, par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour l'entretien et le support de logiciels informatiques, pour la période du 31 mars 2020 au 30 mars 2021, pour une somme maximale de 415 512,22 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur - Centre d'expertise, plateformes et infrastructures à signer tous les documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1198410004

CG20 0065

Conclure des ententes-cadres avec Fortier Auto Montréal Itée (lot 1), Le Relais Chevrolet Cadillac Buick GMC Itée (lot 2) et Pie IX Dodge Chrysler 2000 inc. (lot 3), d'une durée de 60 mois, pour la fourniture de pièces de véhicules authentiques de marque Ford, GM et Chrysler - Appel d'offres 18-17086 (2 soum., lots 1 et 3) et (un seul soum., lot 2) - Montant estimé des ententes : 1 117 557 \$ pour le lot 1, 367 920 \$ pour le lot 2 et 747 337,50 \$ pour le lot 3, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 février 2020 par sa résolution CE20 0170;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de conclure des ententes-cadres, d'une durée de cinq ans, pour la fourniture sur demande de pièces de véhicules authentiques de marque Ford, GM et Chrysler;
- 2- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour les lots 1 et 3 et au seul soumissionnaire conforme pour le lot 2, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17086 et aux tableaux des prix reçus joints au dossier décisionnel;

Firme	Description	Montant (taxes incluses)
	Lot 1	
Fortier Auto Montréal Itée	Pièces de véhicules authentiques de marque Ford	1 117 557 \$
	Lot 2	
Le Relais Chevrolet Cadillac Buick GMC Itée	Pièces de véhicules authentiques de marque GM	367 920 \$
	Lot 3	
Pie IX Dodge Chrysler 2000 inc.	Pièces de véhicules authentiques de marque Chrysler	747 337,50 \$

- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA), et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1204922001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG20 0066

Conclure une entente-cadre pour la fourniture de services cellulaires du Centre de Services Partagés du Québec (CSPQ), pour une durée de deux ans, soit du 1^{er} avril 2020 au 30 mars 2022, avec option de renouvellement, le tout conformément au contrat du CSPQ - Montant estimé de l'entente : 9 369 370,10 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 février 2020 par sa résolution CE20 0172;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre de gré à gré, conformément aux dispositions de la loi, d'une durée de deux ans, par laquelle le Centre de services partagés du Québec s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services cellulaires (voix et transmission de données), pour une somme maximale de 9 369 370,10 \$, taxes incluses, conformément à son offre de services en date du 14 janvier 2015;
- 2- d'autoriser le Directeur du service du Centre d'expertise - Espace de travail, du Service des technologies de l'information, à signer tous les documents reliés à cette entente;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités administrative et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1195243005

CG20 0067

Résilier le contrat accordé à Roxboro Excavation inc. pour la construction d'une conduite principale d'eau de 400 mm entre le chemin Lakeshore et l'autoroute 40 à Sainte-Anne-de-Bellevue (CG17 0268) / Autoriser le paiement d'une somme maximale de 462 996,83 \$, taxes exclues, à titre de compensation des coûts engagés

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 février 2020 par sa résolution CE20 0173;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de résilier le contrat accordé à Roxboro Excavation inc., pour la construction d'une conduite principale d'eau de 400 mm entre le chemin Lakeshore et l'autoroute 40 à Sainte-Anne-de-Bellevue (CG17 0268);
- 2- d'autoriser le paiement d'une somme maximale de 462 996,83 \$, taxes incluses, à Roxboro Excavation inc., pour couvrir les coûts relatifs aux biens acquis, aux travaux réalisés ainsi que pour les dommages et intérêts relatifs à la résiliation complète du contrat, tel que déterminé en fonction du solde contractuel conformément à l'article 4.5.2.2. du cahier des clauses administratives générales du contrat;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1197631001

CG20 0068

Approuver un projet d'addenda N°1 à la convention entre la Ville de Montréal et le Pôle innovation MTL (Bonjour Startup Montréal) et accorder un soutien financier maximal de 860 000 \$, majorant ainsi le montant total de 400 000 \$ à 1 260 000 \$ (CG18 0547), pour la période 2018-2022, afin de mettre en place un nouveau pôle d'innovation à Montréal dédié aux startups

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 février 2020 par sa résolution CE20 0183;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet d'addenda N° 1 à la convention entre la Ville de Montréal et le Pôle innovation MTL (Bonjour Startup Montréal) et accorder un soutien financier maximal de 860 000 \$, majorant ainsi le montant total du soutien financier de 400 000 \$ à 1 260 000 \$, pour la période 2018-2022, afin de mettre en place un nouveau pôle d'innovation à Montréal dédié aux startups;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1197952003

CG20 0069

Accorder un soutien financier non récurrent de 200 000 \$ à La Pépinière | Espaces Collectifs pour le développement de son guichet d'initiatives, pour la période 2020-2023 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 février 2020 par sa résolution CE20 0187;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 200 000 \$ à La Pépinière | Espaces collectifs pour le développement de son guichet d'initiatives, pour la période 2020-2023;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1197896007

CG20 0070**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Conclure des ententes-cadres de services professionnels, pour une durée de 48 mois, avec les firmes Englobe Corp. et SNC-Lavalin GEM Québec inc. pour réaliser des études et expertises géotechniques et des caractérisations environnementales, dans le cadre de la réalisation des projets d'infrastructures des services corporatifs et des arrondissements de la Ville - Montant estimé des ententes : 4 763 379,75 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 19-17816 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 février 2020 par sa résolution CE20 0228;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure des ententes-cadres, d'une durée de 48 mois, avec les firmes ci-après désignées pour chacun des lots, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels pour réaliser des études et expertises géotechniques et des caractérisations environnementales, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17816;

Firme	Somme maximale	Contrat (Lot)
Englobe Corp.	2 547 735,62 \$	1
SNC-Lavalin GEM Québec inc.	2 215 644,13 \$	2

- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1193855003

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG20 0071**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour des travaux de conduites d'eau principales et secondaires, d'égout et de voirie dans les rues Saint-Urbain, Clark, Legendre Ouest et le boulevard Saint-Laurent ainsi que dans la rue de Port-Royal Ouest, entre les rues de Liège Ouest et Prieur Ouest, dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension - Dépense totale de 56 376 000 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10247 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 février 2020 par sa résolution CE20 0222;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense totale de 56 376 000 \$, taxes, contingences et incidents incluses, pour des travaux de conduites d'eau principales et secondaires, d'égout, de voirie dans les rue Saint-Urbain, Clark, Legendre Ouest et le boulevard Saint-Laurent, ainsi que dans la rue de Port-Royal Ouest, entre les rues de Liège Ouest et Prieur Ouest, dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension;
- 3 - d'accorder à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 48 600 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10 247;
- 4 - d'autoriser un montant de 4 860 000 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 5 - d'autoriser un montant de 2 916 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 6 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : Mme Maria Tutino

20.16 1197976002

CG20 0072**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Accorder un contrat à Loisselle inc. pour des travaux d'égout, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Peel, de la rue Smith à la rue Notre-Dame - Dépense totale de 25 895 606,80 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 412410 (5 soum.) / Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 136 731,32 \$, taxes et contingences incluses, pour les travaux de Bell intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente / Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 3 982,62 \$, taxes et contingences incluses, pour les travaux d'Énergir intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Énergir en vertu de l'entente

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 février 2020 par sa résolution CE20 0220;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2- d'accorder à Loïselle inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des Travaux d'égout, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Peel, de la rue Smith à la rue Notre-Dame, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 20 563 542,96 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 412410 ;
- 3- d'autoriser une dépense de 2 169 404,04 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 3 162 659,78 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 136 731,32 \$, taxes incluses (contrat entente : 124 301,20 \$ + contingences : 12 430,12 \$), pour les travaux de Bell intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente;
- 6- d'autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 3 982,62 \$, taxes incluses (contrat entente : 3 620,56 \$ + contingences : 362,06 \$), pour les travaux d'Énergir intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Énergir en vertu de l'entente;
- 7- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1197231074

CG20 0073

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Loïselle inc. pour les travaux prérequis à la mise à niveau de la station de pompage McTavish - Dépense totale de 51 536 400 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10274 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 février 2020 par sa résolution CE20 0223;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Loïselle inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux prérequis à la mise à niveau de la station de pompage McTavish, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 42 947 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10274;
- 3- d'autoriser une dépense de 6 442 050 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 2 147 350 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à la majorité des voix.

Dissidence : Mme Maria Tutino

20.18 1198148001

CG20 0074

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Construction Deric inc. pour la phase 1 des travaux de mise à niveau de la station de pompage Vincent-d'Indy - Dépense totale de 4 851 222,61 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10329 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 février 2020 par sa résolution CE20 0224;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder à Construction Deric inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de la phase 1 des travaux de mise à niveau de la station de pompage Vincent d'Indy, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 912 276,30 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10329;
- 3 - d'autoriser une dépense de 704 209,73 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - d'autoriser une dépense de 234 736,58 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : Mme Maria Tutino

20.19 1196019001

CG20 0075

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Loisselle inc. pour des travaux d'égout, de conduite d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Sainte-Catherine, de la rue Mansfield au boulevard Robert-Bourassa - Dépense totale de 23 176 848,45 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 452820 (4 soum.) / Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 924 485,47 \$, taxes et contingences incluses, pour les travaux de Bell intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente / Autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 365 882,09 \$, taxes et contingences incluses, pour les travaux d'Énergir intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Énergir en vertu de l'entente

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 février 2020 par sa résolution CE20 0225;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder à Loisselle inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour l'exécution des travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Sainte-Catherine, de la rue Mansfield au boulevard Robert-Bourassa, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 18 867 999,97 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 452820;
- 3 - d'autoriser une dépense de 2 512 266,47 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 4 - d'autoriser une dépense de 1 796 582,01 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5 - d'autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 924 485,47 \$, taxes incluses (contrat entente : 840 441,34 \$ + contingences : 84 044,13 \$), pour les travaux de Bell intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente;
- 6 - d'autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses de 365 882,09 \$, taxes incluses (contrat entente : 320 146,57 \$ + contingences : 45 735,52 \$), pour les travaux d'Énergir intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Énergir en vertu de l'entente;
- 7 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1197231078

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.21 à 20.23 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG20 0076

Accorder des contrats pour les lots 1 et 2 à Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) ltée pour la fourniture, la plantation, l'arrosage et l'entretien des arbres, pour les années 2020 à 2023 - Dépense totale de 2 039 574,59 \$ taxes, contingences et variation de quantité incluses - Appel d'offres public 19-17976 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 février 2020 par sa résolution CE20 0217;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme pour les lots 1 et 2, les contrats pour la fourniture, la plantation, l'arrosage et l'entretien d'arbres pour la période 2020-2023, aux prix de sa soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17976;

Soumissionnaire	Somme maximale taxes incluses	Période	Nombre d'arbres	Lot
Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) ltée	689 315,37 \$	2020-2023	584	1
Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) ltée	942 344,30 \$	2020-2023	867	2

- 2- d'autoriser un montant de 163 165,97 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser un montant de 244 748,95 \$, taxes incluses, à titre de variations de quantités;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1208174001

CG20 0077

Accorder un contrat à Ascenseurs Maxi inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L1401 « Ascenseurs et monte-charges » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 2 539 751,76 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-15506 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 février 2020 par sa résolution CE20 0221;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder à Ascenseurs Maxi inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L1401 « Ascenseurs et monte-charges » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 1 763 716,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15506;
- 2 - d'autoriser une dépense de 352 743,30 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'autoriser une dépense de 423 291,96 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1206810001

CG20 0078

Accorder un soutien financier maximal de 500 000 \$ à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), pour initier le projet de mobilité intégrée qui s'inscrit dans le cadre du Défi des villes intelligentes du Canada / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 février 2020 par sa résolution CE20 0236;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal de 500 000 \$ à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM), pour initier le projet de mobilité intégrée qui s'inscrit dans le cadre du Défi des villes intelligentes du Canada;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1207598001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG20 0079

Approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet d'Hydro-Québec visant la reconstruction à 315 kV de deux lignes souterraines reliant les postes Bélanger et Rosemont sur le territoire de la Ville de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 février 2020 par sa résolution CE20 0156;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver la conformité aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet d'Hydro-Québec visant la reconstruction à 315 kV de deux lignes souterraines reliant les postes Bélanger et Rosemont sur le territoire de la Ville de Montréal soumis par Hydro-Québec;
- 2- d'autoriser le greffier à transmettre l'avis à cet effet à la sous-ministre du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles en vertu de l'article 152 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, et à titre d'information à la répondante d'Hydro-Québec.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1198199005

CG20 0080

Autoriser le report du dépôt des états financiers 2019 au bureau du greffier, du 31 mars au 30 avril 2020, au plus tard

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 février 2020 par sa résolution CE20 0194;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'autoriser le report du dépôt des états financiers 2019 au bureau du greffier, du 31 mars au 30 avril 2020, au plus tard.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1190029006

CG20 0081

Entériner le paiement de 3 776 025,54 \$ à la suite à la décision de M^e Marcel Morin dans le dossier de grief 02-13-2017 déposé par l'Association des pompiers de Montréal inc.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 février 2020 par sa résolution CE20 0157;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'entériner le paiement d'une somme de 3 776 025,54 \$ à la suite de la décision de M^e Marcel Morin dans le dossier de grief 02-13-2017, déposé par l'Association des pompiers de Montréal inc.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1207839001

CG20 0082

Approuver le programme d'activités des commissions permanentes du conseil d'agglomération pour l'année 2020

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 février 2020 par sa résolution CE20 0243;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le programme d'activités 2020 des commissions permanentes du conseil d'agglomération ci-après :

Commission sur la culture, le patrimoine et les sports

- Consultation publique sur les orientations à l'étude pour la mise en valeur des grands ensembles industriels d'intérêt patrimonial (CM19 1380).

Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation

- Étude de l'évolution des hausses de loyers pour les commerçants, leurs conséquences sur l'économie de Montréal et les solutions pour les limiter (CM14 0948).

Commission sur le développement social et la diversité montréalaise

- Projet de Politique montréalaise pour l'action communautaire;
- Analyse des modèles en place dans d'autres villes qui offrent le droit de vote à des résident.e.s permanent.e.s.(mandat confié par le comité exécutif, dans sa réponse à la recommandation 5 de l'avis du Conseil interculturel de Montréal (CiM) portant sur la participation des Montréalais.es issu.es de la diversité à la vie municipale) (CE19 1449);
- Déclaration contre l'intimidation sous toutes ses formes (CM16 0174) et Motion de l'opposition officielle sur la prévention de l'intimidation (CM16 0268).

Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs

- Étude du projet de Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2020-2025 de l'agglomération de Montréal (CG19 0486).
- Consultation publique sur la cessation du gaspillage alimentaire (CE20 0017)

Commission sur l'examen des contrats

- Contrats soumis par le comité exécutif qui répondent aux critères d'examen définis par les résolutions (CM11 0202) et (CG11 0082);
- De concert avec le Bureau de l'inspecteur général (BIG), revoir les critères d'examen établis en 2011 par les résolutions (CM11 0202) et (CG11 0082) et de faire des recommandations à ces conseils (CM19 0114 et CM19 0115).

Commission sur les finances et l'administration

- Consultations prébudgétaires 2021;
- Rapport annuel du Vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019;
- Budgets de fonctionnement 2021 et Programme triennal d'immobilisations 2021-2023;
- Le fardeau fiscal des OBNL locataires (CM17 0634);
- Étude de la norme ISO 37 001, certification anticorruption (CM18 1290);

Commission sur l'inspecteur général

- Étude des rapports de l'inspectrice générale;

Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal

- Éventuelles modifications au schéma d'aménagement et de développement;

Commission de la sécurité publique

- Motion non partisane visant à veiller à ce que l'utilisation de nouvelles technologies par le SPVM et par d'autres services municipaux ne porte pas atteinte aux droits civils des citoyens (CM19 0947);
- Rapport des activités 2019 du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM);
- Bilan de l'état de préparation de l'agglomération de Montréal à faire face à un sinistre (SIM);
- Rapport annuel 2019 du SPVM;
- Bilan annuel des actions prises en matière de lutte contre le profilage raciale et sociale;
- Présentation de la nouvelle politique en matière d'interpellation du SPVM;
- Présentation du Rapport d'événement et de rétroaction. Inondations 2019.

Commission sur le transport et les travaux publics

- Accompagnement des Montréalaises et des Montréalais vers la mobilité durable;
- Augmentation de la garantie des travaux de construction afin d'assurer la qualité des travaux routiers à Montréal (CM19 0475).

De plus, les commissions permanentes peuvent également, par leur initiative, faire l'étude de tout autre sujet à l'intérieur de leur mandat.

Adopté à l'unanimité.

CG20 0083

Autoriser la signature de la lettre pour non objection en réponse à l'Avis en vertu de l'article 8(1) de la *Loi sur la sécurité ferroviaire*, de manière conditionnelle - Construction de l'étagement ferroviaire pour le nouveau Réseau express métropolitain (REM) à Montréal (A23.2: P18-P28) - Du Chainage REM : 202+300 à 202+630

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 février 2020 par sa résolution CE20 0247;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser la signature de la lettre de non objection en réponse à l'Avis en vertu de l'article 8(1) de la *Loi sur la sécurité ferroviaire*, pour et au nom de la Ville de Montréal, dans le cadre de la construction de l'étagement pour le nouveau Réseau express métropolitain (REM) à Montréal (A23.2: P18-P28), de manière conditionnelle à la réception d'un deuxième avis pour les piles P20 et P27 - Du chaînage REM : 202+300 à 202+630;
- 2- d'autoriser le directeur du Service des infrastructures du réseau routier à signer l'Avis de non objection de manière conditionnelle pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1207211011

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.06 et 30.07 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG20 0084

Autoriser la signature de l'Avis pour non objection en vertu de l'article 8(1) de la *Loi sur la sécurité ferroviaire*, de manière conditionnelle - Construction de l'étagement ferroviaire pour le nouveau Réseau express métropolitain (REM) à Montréal (A53:P40-P44) - Du chaînage REM : 203+038 à 203+300 - secteur Bridge/Bonaventure

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 février 2020 par sa résolution CE20 0248;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser la signature de l'Avis pour non objection en vertu de l'Article 8(1) de la *Loi sur la sécurité ferroviaire*, pour et au nom de la Ville de Montréal, dans le cadre de la construction de l'étagement pour le nouveau Réseau express métropolitain (REM) à Montréal - Du chaînage REM de la culée : 203+038 à 203+300, du secteur Bridge/Bonaventure en incluant la condition que le drainage au droit de la pile 41 soit retiré du secteur du cimetière des Irlandais ainsi que les modifications à la topographie du lieu longeant la rue Bridge;

- 2- d'autoriser le directeur du Service des infrastructures du réseau routier à signer l'Avis de non objection de manière conditionnelle pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1207211001

CG20 0085

Autoriser la signature de la lettre pour non objection en réponse à l'Avis en vertu de l'article 8(1) de la *Loi sur la sécurité ferroviaire* - Construction de l'étagement ferroviaire pour le nouveau Réseau express métropolitain (REM) à Montréal (A63: P44-P46) - Du chaînage REM : 203+296.4 à 230+384.9

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 février 2020 par sa résolution CE20 0249;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser la signature de l'Avis pour non objection en vertu de l'article 8(1) de la *Loi sur la sécurité ferroviaire*, pour et au nom de la Ville de Montréal, dans le cadre de la construction de l'étagement pour le nouveau Réseau express métropolitain (REM) à Montréal - (A63: P44-P46) - Du chaînage REM: 203+296.4 à 230+384.9;
- 2- d'autoriser le directeur du Service des infrastructures du réseau routier à signer l'Avis de non objection pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1207211013

CG20 0086

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges, pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1190025009

CG20 0087

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges, pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1208716001

CG20 0088

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 46 000 000 \$ afin de financer les travaux de réfection du secteur de la Place des Nations au parc Jean-Drapeau

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges, pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 46 000 000 \$ afin de financer les travaux de réfection du secteur de la Place des Nations du parc Jean-Drapeau », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1202837001

CG20 0089

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 7 065 000 \$ afin de financer les travaux de réfection du secteur de la plage Jean-Doré du parc Jean-Drapeau

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges, pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 065 000 \$ afin de financer la réfection du secteur de la plage Jean-Doré du parc Jean-Drapeau », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.04 1202837002

CG20 0090

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 4 350 000 \$ afin de financer la phase I des travaux de rénovation du Pavillon du Canada du parc Jean-Drapeau

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges, pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 4 350 000 \$ afin de financer la phase I des travaux de rénovation du Pavillon du Canada du parc Jean-Drapeau », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.05 1202837003

CG20 0091

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle (RCG 18-024)

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière de gestion contractuelle (RCG 18-025)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges, pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle (RCG 18-024) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges, pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière de gestion contractuelle (RCG 18-025) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.06 1204184002

CG20 0092

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil d'agglomération et des membres des commissions du conseil d'agglomération (RCG 06-053)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges, pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le traitement des membres du conseil d'agglomération et des membres des commissions du conseil d'agglomération (RCG 06-053) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.07 1203599002

CG20 0093

Avis de motion et dépôt - Règlement déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et sur lequel des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins de logement social

Avis de motion et dépôt - Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de logement social

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges, pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement déterminant le territoire sur lequel le droit de préemption peut être exercé et sur lequel des immeubles peuvent être ainsi acquis aux fins de logement social », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges, pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de logement social », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.08 1198018001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG20 0094

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 13 000 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et l'acquisition d'immeubles dans les limites du Grand parc de l'Ouest

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 13 000 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et l'acquisition d'immeubles dans les limites du Grand parc de l'Ouest à l'assemblée du conseil d'agglomération du 30 janvier 2020 par sa résolution CG20 0042;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 13 000 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et l'acquisition d'immeubles dans les limites du Grand parc de l'Ouest » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 30 janvier 2020 par sa résolution CG20 0042;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2020, par sa résolution CE20 0078;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 13 000 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et l'acquisition d'immeubles dans les limites du Grand parc de l'Ouest », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1196860003

Règlement RCG 20-006

CG20 0095

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 93 510 000 \$ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux visant la protection des milieux naturels dans les parcs à caractère régional

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 93 510 000 \$ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux visant la protection des milieux naturels dans les parcs à caractère régional à l'assemblée du conseil d'agglomération du 30 janvier 2020 par sa résolution CG20 0043;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 93 510 000 \$ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux visant la protection des milieux naturels dans les parcs à caractère régional » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 30 janvier 2020 par sa résolution CG20 0043;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 janvier 2020, par sa résolution CE20 0079;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 93 510 000 \$ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux visant la protection des milieux naturels dans les parcs à caractère régional », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1198168008

Règlement RCG 20-007

CG20 0096

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 60 000 000 \$ afin de financer le remplacement d'équipements et la construction d'un bâtiment à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 60 000 000 \$ afin de financer le remplacement d'équipements et la construction d'un bâtiment à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte à l'assemblée du conseil d'agglomération du 30 janvier 2020 par sa résolution CG20 0044;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 60 000 000 \$ afin de financer le remplacement d'équipements et la construction d'un bâtiment à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 30 janvier 2020 par sa résolution CG20 0044;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 22 janvier 2020, par sa résolution CE20 0114;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 60 000 000 \$ afin de financer le remplacement d'équipements et la construction d'un bâtiment à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.03 1193438034

Règlement RCG 20-008

CG20 0097

Approuver un projet d'addenda prolongeant jusqu'au 31 mars 2020, le protocole d'entente par lequel la Ville de Montréal prête les services de Mme Martine Primeau à la Société du parc Jean-Drapeau

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 février 2020 par sa résolution CE20 0265;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1- d'approuver le projet d'addenda prolongeant jusqu'au 31 mars 2020, le protocole d'entente par lequel la Ville de Montréal prête les services de Mme Martine Primeau à la Société du parc Jean-Drapeau (CG17 0122);

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1193012001

CG20 0098

Nomination de M. Jean-Marc Poirier, conseiller d'arrondissement du district Marie-Clara, à titre de représentant de l'arrondissement de Montréal-Nord au sein du conseil d'administration de PME MTL Est-de-l'Île

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 février 2020 par sa résolution CE20 0152;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver la nomination de M. Jean-Marc Poirier, conseiller d'arrondissement du district Marie-Clara, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, à titre de représentant de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du PME MTL Est-de-l'Île, en remplacement de Mme Christine Black, mairesse de l'arrondissement de Montréal-Nord.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1197408004

CG20 0099

Nomination de madame Julie Brisebois, mairesse du Village de Senneville, au sein du Comité de vérification élargi de la Ville de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 février 2020 par sa résolution CE20 0197;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de nommer madame Julie Brisebois, mairesse du Village de Senneville, au sein du Comité de vérification élargi de la Ville de Montréal en remplacement de madame Christina M. Smith, mairesse de la Ville de Westmount, conformément à l'article 107.17 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

Adopté à l'unanimité.

51.02 1205330001

CG20 0100

Nominations aux commissions permanentes

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de nommer les personnes suivantes :

- Mme Christine Gosselin à titre de membre à la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports, en remplacement de Mme Micheline Rouleau;

- Mme Stephanie Watt à titre de membre à la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise, en remplacement de Mme Sue Montgomery;
- M. Jérôme Normand à titre de membre à la Commission sur l'examen des contrats, en remplacement de M. Luc Gagnon;
- Mme Lisa Christensen à titre de membre à la Commission sur le transport et les travaux publics, en remplacement de M. François W. Croteau.

Adopté à l'unanimité.

51.03

À 17 h 23, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le vice-président déclare l'assemblée levée.

Robert Coutu
VICE-PRÉSIDENT

Yves Saindon
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie Plante
MAIRESSE